



Ville de LORRAINE

## **APPEL D'OFFRES PUBLIC DD-2017-12**

### **CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU GARAGE MUNICIPAL**

---

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant la mention du projet ci-haut mentionné et adressées à la Ville de Lorraine à l'attention des Services juridiques et du greffe, 33 boulevard De Gaulle, Ville de Lorraine, seront reçues jusqu'à 11 h, le jeudi 6 avril 2017, pour la construction d'un entrepôt au garage municipal. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à 11 h 5 ou dès que possible après 11 h 5 à l'hôtel de Ville, 33, boulevard De Gaulle, Lorraine.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin. Ainsi, les formulaires de soumission et autres documents nécessaires à la préparation de la soumission sont disponibles sur le site internet du *Système électronique d'appels d'offres (SÉAO)* à [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou par téléphone au 1 866 669-7326, moyennant les tarifs en vigueur du SÉAO.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, mandat ou traite bancaire émis par une institution financière ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance reconnue, pour une somme égale à dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission, payable à la Ville de Lorraine. Ce cautionnement doit être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

De plus, ce cautionnement devra être accompagné d'une lettre d'intention ou un engagement d'une banque à charte du Canada ou d'une compagnie d'assurance reconnue, garantissant l'émission, en faveur de la Ville de Lorraine, d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun représentant une valeur de cinquante pourcent (50%) du montant total de la soumission déposée, toutes taxes incluses, si le soumissionnaire devient l'adjudicataire, et ce, valide pour toute la durée du contrat.

La Ville de Lorraine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans encourir d'obligation ou de frais d'aucune sorte envers le(s) soumissionnaire(s).

Donné à Lorraine, le 15 mars 2017.

Me Sylvie Trahan, avocate OMA  
Directrice des Services juridiques et greffière